

RN13BIS
ART CONTEMPORAIN
EN NORMANDIE

Soudain 2026

Programme de résidences artistiques en territoires ruraux à destination d'artistes diplômé·es depuis moins de 6 ans

Appel à candidatures

Depuis 2023, RN13BIS – art contemporain en Normandie imagine dans le cadre de l'Été culturel de la Drac Normandie un programme de résidences de recherche, de création et d'actions culturelles à destination des artistes lié·es à la région diplômé·es depuis moins de 6 ans. « Soudain l'été prochain » est aujourd'hui une action identifiée par les étudiant·es des écoles d'arts en région, et de certain·es partenaires sur les territoires.

En 2026, RN13BIS et la Drac Normandie décident de faire évoluer ce dispositif pour mieux répondre aux besoins des territoires ruraux, de renforcer l'accompagnement des artistes dans la construction de leurs projets et d'encourager une meilleure appréhension des différents formats d'actions culturelles dans la filière des arts visuels.

> Des résidences d'actions culturelles et de recherche artistique au plus près des territoires ruraux

La résidence est entendue comme **une résidence d'actions culturelles, de recherche et de création artistique** dans un contexte d'immersion dans les territoires ruraux normands. Elle privilégie la rencontre avec les habitant·es autour du travail de l'artiste, et répartit également les temps de recherche personnelle et les temps d'actions culturelles. Toutes les modalités d'intervention artistique et de transmission sont envisageables dès lors qu'elles tirent leur source de la présence de l'artiste et de sa singularité.

Les dix résidences imaginées sur les territoires normands se dérouleront entre **septembre et décembre 2026**, pour une durée de **3 semaines**, consécutives ou non. Un temps de restitution sera mis en place à la fin du projet.

Afin de favoriser l'impact social des résidences portées par le programme « Soudain », la DRAC Normandie et RN13BIS porteront une réflexion sur les lieux d'implantations des résidences, en se centrant sur **la ruralité et des communes** de moins de 3 500 habitant·es impliquées dans des dynamiques de partenariats et de projets. Les **10 communes où se déploieront les résidences** seront sélectionnées via un appel à manifestation d'intérêt.

Les résidences se déploieront sur **l'ensemble des territoires communaux** en fonction du projet de recherche d'actions culturelles et pourront mobiliser des partenaires non liés au milieu artistique (associations locales, artisan·es ou commerçant·es, structures touristiques ou de valorisation du patrimoine local, ...).

La résidence n'a pas pour objet une commande ou une production artistique. Toutefois, une **restitution** sera attendue dont le format est à l'initiative de l'artiste en impliquant les habitant·es et les participant·es aux actions culturelles.

> Des temps de réflexion partagée et d'échanges professionnels pour favoriser la montée en compétences des artistes lauréat·es

L'objectif du dispositif est pouvoir créer un espace de **réflexion partagée et des échanges professionnels** pour des artistes diplômé·es depuis moins de 6 ans autour des modalités d'actions culturelles dans la filière des arts visuels. Ces échanges seront nourris d'invitation de professionnel·les du secteur – critique d'art, théoricien de l'action culturelle et des projets de territoire, artistes, ... – et de temps d'échanges entre les lauréat·es. « Soudain » souhaite ainsi être un laboratoire de formats d'actions novatrices sur les territoires.

Les **25 heures d'actions de réflexion partagée entre pairs** s'organiseront autour de 4

journées :

1. Deux journées en présentiel au début du programme

> Réflexion théorique sur les interventions d'artistes, témoignage de projet portés par d'autres artistes, questionnement des impacts de projets de territoire, exemple de méthodologie de projet, ...

2. Un temps d'échanges en visioconférence à mi-parcours

> Tour de table de l'avancée de chaque projet, invitations de professionnel·les des arts visuels, réflexion sur la restitution des projets d'actions culturelles, ...

3. Une journée en présentiel de bilan et de perspectives

> Tour de table de bilan de chaque projet, invitations de porteur·euses de projets et de financements d'actions culturelles à présenter leurs cadres d'intervention.

> De nouvelles modalités d'accompagnement individuel des artistes lauréat·es

« Soudain » propose un accompagnement des artistes lauréat·es dans la conception et la mise en place de leur projet de résidence et dans leurs réflexions sur l'action culturelle :

> **Les artistes candidatent avec un pré-projet de résidence** et en répondant à un questionnaire. Ces questions visent à mieux comprendre les envies et les objectifs de la résidence proposés par les candidat·es – comme les types de publics envisagés, les envies de création et de restitution à partager avec les participant·es.

> Après leur sélection, plusieurs temps sont organisés avec la commune partenaire et RN13BIS pour **valider le projet de résidence** : un premier temps de rencontre et de visite de la structure, un temps d'échange durant le premier temps d'échanges professionnels à Caen et un dernier temps de finalisation en visioconférence.

> **Un entretien en visioconférence à mi-parcours** est organisé avec l'artiste et RN13BIS pour évoquer l'évolution de son projet, les éventuels problèmes et les réussites. Ce temps d'échanges permet d'évoquer d'éventuels ajustements à valider avec la structure et le format de la restitution.

> À la fin du projet, **une réunion de bilan** sera organisée avec l'artiste et la commune partenaire, en plus d'un bilan écrit à remettre à RN13BIS.

> ÉLIGIBILITÉ

Cet appel s'adresse à des artistes :

- dont la pratique artistique s'inscrit dans le champ des arts visuels,

- diplômé·es depuis moins de six ans d'une école supérieure d'art en Normandie ou diplômé·e·s depuis moins de six ans de formations artistiques dispensées dans d'autres régions mais résidant en Normandie (soit diplôme DNSEP ou équivalent reçu entre 2025 et 2020),
- exerçant à titre professionnel (disposant d'un numéro de Siret et d'un code APE correspondant à leur activité artistique).

La sélection se fera sur dossier par une commission composée de représentant·es de la DRAC, de membres de RN13BIS – art contemporain en Normandie et de personnalités régionales invitées. Les choix de la commission de sélection seront motivés par la qualité de la démarche artistique, des intentions de rencontre avec le territoire et la volonté de s'inscrire dans une démarche de réflexion autour des modalités d'actions culturelles.

> MODALITÉS

Les résidences se dérouleront entre septembre et décembre 2026, pour des durées de 3 semaines, consécutives ou non, et un temps de restitution

Le budget alloué prend en compte :

- La rémunération artistique prévue à hauteur de 5 000 euros brut, pour les trois semaines de résidence et le temps de restitution, selon les référentiels en vigueur tenant compte des honoraires de résidence et de la rémunération des ateliers ou autres temps de rencontre avec le public,
- Un per diem de 100 euros par semaine,
- Les dépenses de transport et d'hébergement (forfait sur budget prévisionnel, en utilisant le barème de défraiement kilométrique si les transports en commun ne peuvent pas être utilisés : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/bareme-kilometrique>),
- Un forfait maximum de 500 euros pour l'achat de matériel de création,
- Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge par le programme (la structure d'accueil doit assurer l'hébergement de l'artiste).

Les artistes sélectionné·es percevront les versements en deux temps : une avance (75% avant le démarrage de la résidence) et un solde au moment du bilan.

Les artistes sélectionné·es s'engagent à participer aux quatre temps de réflexion partagée et d'échanges professionnels organisés dans le cadre du programme en visioconférence et en présentiel à Caen.

Le comité de sélection créera les binômes entre les artistes lauréat·es et les communes partenaires à l'issue du jury en fonction des spécificités des pré-projets artistiques et des modalités de rencontres avec les habitant·es. Au début de l'été, la coordination du programme de résidence prendra contact avec les lauréat·es pour leur proposer un lieu de résidence en respectant au maximum leurs souhaits et leurs contraintes personnelles.

> CANDIDATURES

Les candidatures sont à envoyer avant le 5 juillet 2026 à 23h59 à l'adresse mail soudain@rn13bis.fr

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un portfolio (fichier pdf, 10 Mo maximum, nom du fichier au format « NOM ARTISTE – Prénom artiste – Portfolio »),
- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré (fichier pdf, nom du fichier au format « NOM ARTISTE – Prénom artiste – CV »),
- un pré-projet de résidence présenté sous la forme d'une note d'intention (une page maximum) détaillant les pistes de recherche artistique et de rencontre avec le territoire (fichier pdf, nom du fichier au format « NOM ARTISTE – Prénom artiste – Pré-projet »),
- le formulaire complémentaire complété, accessible via ce lien : <https://forms.gle/V2hgaxTgyEapJeZq7>

À dossier équivalent, les artistes n'ayant pas déjà participé au programme *Soudain l'été prochain* en 2023 ou 2024 ou 2025 seront prioritaires.

La liste des artistes retenu-e-s par la commission sera communiquée après le 20 juillet 2026.

> PLUS D'INFOS

Rendez-vous collectif d'information en visioconférence

> 23 juin 2026 à 10h

> Inscription à l'adresse mail soudain@rn13bis.fr

Pour toute question : soudain@rn13bis.fr